

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 12 novembre 2022, à 11 h 15 à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à laquelle assistaient :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère : Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Jean Cloutier

Mme Stephanie Carriere directrice-générale et greffière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h 15.

1. **Résolution 2022-11-144 - Adoption de l'ordre du jour;**
1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2022;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1. **Lac-Tremblant-Nord**
 - 5.2. **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides**
 - 5.3. **Mont-Tremblant**
 - 5.4. **Rapport des comités Agglo**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Adoption du premier projet de Règlement n° 2022-17 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage (concernant la superficie minimale des lots et le nombre d'entrées privés dans la zone VA-7)**

7.2 Adoption du projet de règlement n° 2022-18 modifiant le Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction (modification de normes de construction de rue VA-7)

7.3 Adoption du Règlement n° 2022-19 modifiant le Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats (modification des exigences relatives aux entrées privées VA-7)

7.4 Adoption du Règlement n° 2022-20 modifiant le Règlement numéro 2022-13 relatif aux nuisances

8. Administration :

8.1 Dépôt du sommaire du rôle de la valeur foncière - Première année du rôle triennale (2023-2024-2025)

8.2 Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2022

8.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

8.4 Nomination d'un substitut à la mairesse pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides

.5 Nomination d'un suppléant à la mairesse aux séances du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

8.6 Nomination d'un maire suppléant

8.7 Signature et paiement du contrat de déneigement pour le chemin Thomas-Robert

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration

9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2022;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Correction à une demande de dérogation mineure, matricule 1525-26-2728-0-000-0000, lot 5 011 265 du cadastre du Québec (Rive lac Tremblant);

10. Acceptation de correspondance:

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2022-11-145 - Séance ordinaire du 8 octobre 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-11-146 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissement du 1^{er} au 31 octobre 2022 pour le montant de 168 618,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- 5.1 Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2022-11-147 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Résolution 2022-11-148 - Adoption du projet de Règlement n° 2022-17 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de règlement le 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit adopté.

7.2 Résolution 2022-11-149 - Adoption du projet de Règlement n° 2022-18 modifiant le Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de règlement le 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2022-11-150 - Adoption du Règlement n° 2022-19 modifiant le Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement le 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2022-11-151 - Adoption du Règlement n° 2022-20 modifiant le Règlement numéro 2022-13 relatif aux nuisances

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement le 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Administration

8.1 Dépôt du sommaire du rôle de la valeur foncière - Première année du rôle triennale (2023-2024-2025)

La directrice générale informe le conseil municipal du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière devant servir pour le premier exercice du rôle triennal 2023-2024-2025. Celui-ci a été déposé au bureau municipal le 27 octobre 2022 et un avis public a été publié à cet effet. Le rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023 tel que préparé par Caroline Tessier de la MRC des Laurentides, est réparti de la façon suivante:

Terrains: 188 142 800 \$

Bâtiments: 97 044 500 \$

Total: 285 187 300 \$

8.2 Résolution 2022-11-152 - Dépôt de l'état comparatif au 30 octobre 2022

CONSIDÉRANT la teneur de l'article 176.4 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt, par la secrétaire-trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2022-11-153 - Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Mairesse : Kimberly Meyer
Conseiller poste # 1 : Peter Richardson
Conseiller poste # 2 : Éric Lessard
Conseiller poste # 3 : Christian de Varennes
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier
Conseiller poste # 5 : Barbara McDonald
Conseiller poste # 6 : Philippe Couture

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil; et,

QUE, conformément à l'article 360.2 de cette même loi, la secrétaire-trésorière transmette au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'article 358 de cette loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2022-11- 154 - Nomination d'un substitut à la mairesse pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT le quatrième paragraphe de l'article 210.04 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale (L. Q. c. O-9)*; et,

CONSIDÉRANT QU'EN conséquence il y a lieu de nommer un substitut à la Mairesse pour la remplacer au besoin au conseil des maires de la MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU:

DE DÉSIGNER Monsieur Eric Lessard, à titre de substitut ayant droit de remplacer la mairesse Kimberly Meyer, au conseil des maires de la MRC des Laurentides en cas d'absence, d'empêchement ou de refus de la mairesse ou en cas de vacances de son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2022-11-155 - Nomination d'un suppléant à la mairesse aux séances du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'article 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacances ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Monsieur Eric Lessard, à titre de substitut ayant droit de remplacer la mairesse Kimberly Meyer à titre de représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour son remplacement au conseil d'agglomération, en cas de vacances à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2022-11-156 - Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 116 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE le conseil nomme Monsieur Eric Lessard maire suppléant pour occuper les fonctions de maire en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.7 Résolution 2022-11-157 - Signature et paiement du contrat de déneigement pour le chemin Thomas-Robert

CONSIDÉRANT le besoin de déneigement de la municipalité;

CONSIDÉRANT la difficulté d'obtenir des soumissions pour le projet;

CONSIDÉRANT le contrat présenté par TLandscaping pour l'année 2022-2023 au montant de 10 288,90 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature et le paiement du contrat de déneigement 2022-2023 par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2022.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2022-11-158 - Demande no. DPDRL210052 – Correction à une demande de dérogation mineure, matricule 1525-26-2728-0-000-0000, lot 5 011 265 du cadastre du Québec (Rive lac Tremblant);

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure et des documents produits;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation pour un empiètement maximal de 1,4 mètres dans la marge de recul avant à partir d'un lac pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les dérogations mineures et au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la réception d'un nouveau plan d'implantation corrigé par Isabelle Labelle, arpenteur géomètre (a.g.) signé le 22 août 2022 indiquant un déboisement total projeté de 1 634,4 m² et portant le pourcentage d'espace naturel projeté à 95,5% ;

CONSIDÉRANT que le secteur à reboiser et la position approximative d'un sentier à laisser défriché pour l'accès au lac doit correspondre à celui indiqué au plan d'implantation

préparé par Isabelle Labelle arpenteur géomètre (a.g.) démontrant un sentier d'accès à conserver vers le quai existant;

CONSIDÉRANT qu'un important reboisement sera nécessaire dans la rive de 15 m afin que celle-ci soit conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'engagement du propriétaire a été produite s'engageant à reboiser et à fournir un plan ou une prescription de reboisement préparé par un professionnel compétent en la matière tenant compte des superficies identifiées par l'arpenteur et des normes de revégétalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT la complexité de déplacer la ligne électrique privée qui est enfouie et de modifier cette servitude qui dessert un tiers;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par le demandeur pour justifier la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification à la demande de dérogation mineure DPDRL210052, matricule 1525-26-2728-0-000-0000, lot 5 011 265 du cadastre du Québec (Rive du lac Tremblant) suite aux suggestions des membres du CCU lors de la rencontre du 4 décembre 2021 concernant la présente demande.

D'ASSURER que la véranda reste une véranda de 3 saisons selon les définitions de la réglementation municipale et ne devrait pas être modifiée après l'émission du permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Acceptation de correspondance : –

11. Affaires nouvelles : –

12. Période d'intervention des membres du conseil : –

13. Période de questions :

14. Résolution 2022-11- 159 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 12 h 40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Directrice-générale et secrétaire-greffier